

En bibliothèque tu peux trouver un livre pour chaque occasion:

- ❖ Sport
- ❖ Jardinage
- ❖ Cuisine
- ❖ Musique
- ❖ Livres en langue étrangère
- ❖ Manuels pour les concours
- ❖ L'Internet et l'informatique
- ❖ Guides touristiques
- ❖ Hobbies & travaux manuels
- ❖ Livres pour les enfants

...et bien sûr...

- ❖ Best seller et classiques
- ❖ Revues e quotidiens

Municipalité de Codogno
Conseiller délégué à la culture

Bibliothèque municipale
" Popolare - L. Ricca" - Viale Gandolfi, n° 6
- 26845 CODOGNO
Tel 0377 314288-287-275

e-mail:

biblioteca@comune.codogno.lo.it

pour demandes interbibliothécaires

protocollo@pec.comune.codogno.lo.it

sur le Net:

www.comune.codogno.lo.it

horaire :

mardi 10.00-12.30 14.15-18.30
mercredi 10.00-12.30 14.15-17.30
jeudi 14.15-18.30
vendredi 10.00-12.30 14.15-17.30
samedi 9.00-12.30

FERMETURES ANNUELLES

3 Février (Patron)

Vendredi et Samedi de Pâques

Semaine centrale d' Août

Du 23 decembre au 1° janvier



Bibliothèque municipale
"Popolare - L. Ricca"



**NOS SERVICES DANS LE
DÉTAIL**

Prestito libri

L'accès à la bibliothèque municipale est gratuit. L'emprunt est permis après la délivrance d'une carte que vous pouvez obtenir en montrant un document valable (pièce d'identité ou passeport). Pour les mineurs il est nécessaire la signature des parents possédants un document. Pour ceux qui sont dépourvus de la nationalité italienne il est nécessaire aussi le permis de séjour. Les pratiques d'inscription et d'imprunt s'arrêtent 15 minutes avant la fermeture de la bibliothèque. La carte vaut 5 ans dans le territoire provincial; le propriétaire de la carte peut accéder librement à tous les services des bibliothèques du territoire de Lodi.

Vous pouvez prendre avec vous 6 livres au maximum et en même temps. Le prêt vaut 30 jours. Les livres peuvent être renouvelés 2 fois si personne n'a pas réservé le livre pendant ce temps. Le premier renouvellement peut être effectué par téléphone ou par mail, tandis que la deuxième fois vous devrez vous présenter au guichet avec le livre. Pour les retards dans la livraison des oeuvres qui dépassent les 90 jours de la date du prêt et, après un rappel écrit ou téléphonique, la bibliothèque peut poursuivre avec l'exclusion des prêts dans tous les points du système, pour une période équivalente au retard. Après 3 dispositions temporaires l'exclusion des prêts peut devenir définitive.

Le prêt des livres dans le magasin s'arrête 30 minutes avant la fermeture de la bibliothèque.

Consultation en lieu

La consultation en lieu est gratuite.

Il est permis l'utilisation de la salle de consultation pour les études et les recherches personnelles. Les livres de la bibliothèques que vous avez consultés doivent être laissés sur les tables: le personnel s'occupera de les remettre dans les étagères. Vous pouvez utiliser votre téléphone portable en modalité silencieuse, elle n'est pas une salle de lecture toutefois nous n'assurons pas le silence. Il est possible de boire mais il n'est pas possible de manger sur les tables de la salle de consultation.

Pour consulter les livres antiques et spéciaux

Il est permis seulement la consultation en bibliothèque, après la rédaction du formulaire prévu.

Catalogues (OPAC): en ligne et sur papier:

dans la bibliothèque il est possible de consulter grâce au personnel les catalogues relatifs aux matériels non en ligne.

Vous pouvez consulter aussi sur PC le catalogue du système bibliothécaire OPAC de la province de Lodi.

Sur le site internet www.bibliotechelodi.it il est possible de réserver les livres en restant à la maison (dans ce cas vous devrez demander un mot de passe provisoire au personnel de la bibliothèque que vous expliquera les modalités d'accès).

Plate-forme numérique MEDIALIBRARY

Le système bibliothécaire met à votre disposition portail web par où il est possible consulter différents types de ressources digitales : musiques, films, quotidiens et revues, e-book (livres électroniques), livres-cassettes, textes, banques de données, images et beaucoup d'autre. Vous pouvez accéder au site directement de la page www.bibliotechelodi.it introduisant la même mot de passe que vous avez utilisé pour accéder aux services en ligne du système bibliothécaire.

Prêt inter-bibliothèques provincial

Étant donné que la bibliothèque de Codogno fait partie du Système Bibliothécaire du Lodigien, les livres détenus dans les autres bibliothèques du pôle, peuvent être obtenus gratuitement aussi bien au banc de prêts que par e-mail exclusivement à: protocollo@pec.comune.codogno.lo.it. Il sera de votre devoir de l'utilisateur vérifier (aussi par téléphone) l'arrivée du volume requis auprès de la bibliothèque. Le bus du prêt inter-bibliothèques délivre les livres à Codogno dans les jours de Mardi, Jeudi et Samedi.

Prêt inter-bibliothèques national

Au cas le volume n'est pas disponible dans le système bibliothécaire lodigien, il est possible faire la demande (en remplissant le module spécifique) au niveau national. Les demandes (max 5 simultanément) viendront présentées dans 3 jours, en se présentant personnellement au banc de prêts pour remplir le module spécifique ou en faisant demande par e-mail exclusivement à:

protocollo@pec.comune.codogno.lo.it, en indiquant d'être au courant de devoir supporter des coûts éventuellement demandés par les bibliothèques qui envoient les livres (conformément à l'art. 15 du Règlement de la Bibliothèque). Les délais de livraison ne dépendent pas par le personnel. Les frais d'expédition sont à la charge des utilisateurs. Le service est suspendu pendant le mois d'août.

Photocopies

Il est possible avoir des photocopies seulement du matériel de propriété de la bibliothèque, dans les limites définies par la loi et aux prix établis par l'administration publique. Les photocopies supérieures à 50 seront livrées le jour suivant à la requête. Les photocopies libre-service ne sont pas octroyées.

Outils Multimédia et Hémérothèque

Auprès de la Bibliothèque de Codogno il y a des ordinateurs accessibles au public, qui consent l'accès à l'internet limité à certains sites web sélectionnés.

L'hémérothèque permet de consulter journaux et magazines. Ces dernières peuvent aussi être empruntées pendant 15 jours (à l'exception de le dernier numéro exposé).

Beaucoup de journaux et magazine sont disponibles sur la plateforme en ligne Medialibrary. Le matériel multimedial comme cd, dvd, vinyles peut être prêté par 7 jours. Les audiobooks peuvent être prêtés par 30 jours.

Informations Supplémentaires

Il est autorisée l'entrée aux animaux de petite taille, pour autant qu'ils ne portent pas dérangement aux autres utilisateurs.

Il est possible manger seulement pendant l'espace désigné à cette fin, équipé avec des distributeurs automatiques.

L'usage abusif des équipements multimédias et le non-respect des règles de conduite prévoient des réprimandes verbales et/ou écrites.